ICC-ES Rapport d'inscription

Republié en Mars 2024

ESL-1541

Cette inscription est sujette à renouvellement en Mars 2025.

CSI : DIVISION : 07 00 00—PROTECTION THERMIQUE ET CONTRE L'HUMIDITÉ
Section : 07 46 33—Bardage en plastique

Système de certification des produits :

Le système de certification des produits ICC-ES comprend des rapports d'évaluation d'essais de produits fabriqués standard, préparés par des laboratoires d'essais accrédités et fournis par le titulaire de l'inscription, pour vérifier la conformité aux codes et normes applicables. Le système implique également des inspections d'usine, ainsi que l'évaluation et la surveillance du système qualité du titulaire de l'inscription.

Produit : *CERTAINTEED CEDAR IMPRESSIONS®* BARDAGE ET BARDEAUX EN POLYMÈRE

Titulaire de l'inscription :

CERTAINTEED LLC.

Évaluation : Les bardages et bardeaux *Cedar Impressions®* est un revêtement en polypropylène (PP). Le revêtement a été évalué sur la base d'essais conformément aux normes suivantes :

- CAN/ULC-S102.2:2018, Méthode d'essai normalisée de combustion superficielle des revêtements de sol, des revêtements de sol et des divers matériaux et assemblages, normes ULC.

Résultats : Les bardages et bardeaux *Cedar Impressions®* ont *un indice de propagation de la flamme* de 75 et une classification de dégagement de fumée de 445, lorsqu'il est testé conformément à la norme CAN/ULC-S102.2 et comme référencé dans la section applicable du code suivant édition.

- *Code National du Bâtiment – Canada ®* 2020 Section applicable : Volume 2- Division B : 9.27.13.1(2)

Identification:

1. La marque de conformité ICC-ES, l'étiquetage électronique ou le numéro de rapport d'inscription (ICC-ES ESL-1541) et, le cas échéant, la marque de cotation ICC-ES, ainsi que le nom, la marque déposée ou le logo déposé du titulaire de l'inscription doit être inclus sur l'étiquette du produit.
2. De plus, les panneaux de bardage et les bardeaux décrits dans cette liste sont identifiés par une empreinte portant le nom du fabricant (CertainTeed), le nom et le code du produit ainsi que la mention «Conforme à la spécification ASTM D7254».
3. Les coordonnées du titulaire du rapport sont les suivantes :

   CERTAINTEED LLC
   20 ROUTE DES MOORES
   MALVERN, PENNSYLVANIE 19355
   (800) 233-8990
   www.certainteed.com

Installation:

Le revêtement doit être installé conformément aux instructions d'installation publiées par CertainTeed LLC. Et être conforme aux exigences de fixation de la sous-section 9.27.5 du *Code national du bâtiment du Canada® 2020*.

Inscriptions ne doivent pas être interprétées comme représentant l'esthétique ou tout autre attribut non spécifiquement abordé, ni comme une approbation du sujet de l'inscription ou une recommandation pour son utilisation. Il n'y a aucune garantie de la part d'ICC Evaluation Service, LLC, expresse ou implicite, quant à toute constatation ou autre question contenue dans cette inscription, ou quant à tout produit couvert par l'inscription.

Copyright © 2024 ICC Evaluation Service, LLC. Tous droits réservés.

Le revêtement extérieur doit être recouvert d'une membrane de revêtement tel que l'exige la sous-section 9.27.3 du *Code national du bâtiment du Canada ® 2020.* Des solins doivent être fournis à toutes les ouvertures, pénétrations et culées avec des matériaux différents, conformément à la sous-section 9.27.3.7 et 9.27.3.8 du *Code national du bâtiment du Canada® 2020*.

Les bardeaux individuels doivent être fixés au substrat de revêtement avec des clous à toiture à tige annulaire galvanisés ou en acier inoxydable d'une longueur de $1^1/_2$ pouces ou $1^5/_8$ pouces (38 mm ou 41 mm), un diamètre de tige en acier de $^1/_8$ pouce (3,18 mm) et une tête de $^3/_8$ pouces ou $^7/_{16}$ pouces de diamètre (9,5 mm ou 11,1 mm).

Le panneau de revêtement doit être installé sur le substrat de revêtement conformément au code applicable. Le panneau de parement et les accessoires doivent être fixés à une charpente ayant une gravité spécifique minimale de 0,42, ou à un revêtement structurel, avec des clous à toiture avec un encastrement minimum dans la charpente de $^3/_4$ de pouce (19,1 mm). Lors de la fixation au revêtement structurel, la pénétration des clous doit être d'au moins $^3/_4$ de pouce (19,1 mm) au-delà de l'arrière du revêtement.

Les matériaux accessoires tels que les coins, les bandes de départ et les menuiseries de finition doivent être fixés conformément aux instructions du fabricant, la bande de départ étant fixée de la même manière que le panneau de bardage.

Conditions d'inscription :

1. Le rapport d’inscription traite uniquement de la conformité aux normes et aux sections de code mentionnées ci-dessus.
2. L'approbation de l'utilisation du produit relève de la seule responsabilité du responsable du code local.
3. Le rapport d’inscription s'applique uniquement aux matériaux testés et tels que soumis pour examen par ICC-ES.
4. Les panneaux de bardage et les bardeaux sont fabriqués à McPherson, Kansas, dans le cadre d'un programme de contrôle de qualité avec inspections par ICC-ES.